

LES INDICATEURS TRIMESTRIELS COMPARES AU 31 MARS 2007
(Unité=En DT)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2007	PREMIER TRIMESTRE 2006	DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2007 31/03/2007	DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2006 31/03/2006	31/12/2006
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	78 632 565,554	70 596 021,690	78 632 565,554	70 596 021,690	316 853 795,722
* Intérêts	57 649 824,798	49 169 637,545	57 649 824,798	49 169 637,545	220 454 080,839
* Commissions en produits	11 096 865,848	9 818 086,540	11 096 865,848	9 818 086,540	46 750 021,340
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	9 885 874,908	11 608 297,505	9 885 874,908	11 608 297,505	49 649 713,543
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	27 457 735,499	24 480 010,417	27 457 735,499	24 480 010,417	104 787 203,093
* Intérêts encourus	26 933 522,981	24 068 885,506	26 933 522,981	24 068 885,506	101 752 920,988
* Commissions encourues	524 212,518	411 124,911	524 212,518	411 124,911	3 034 282,105
* Autres charges	-	-	-	-	-
3- Produit net bancaire	51 174 830,055	46 116 011,173	51 174 830,055	46 116 011,173	212 066 592,629
4- Autres produits d'exploitation	678 085,585	694 939,515	678 085,585	694 939,515	2 337 967,023
5- Charges opératoires, dont:	32 937 442,030	31 598 876,415	32 937 442,030	31 598 876,415	126 380 958,709
* Frais de personnel	21 082 099,980	19 562 455,957	21 082 099,980	19 562 455,957	78 133 396,125
* charges générales d'exploitation	8 368 086,429	8 110 037,496	8 368 086,429	8 110 037,496	32 556 814,840
6- Structure du portefeuille :	-	-	509 167 095,351	572 710 264,540	502 060 936,589
* Portefeuille-titres commercial	-	-	368 781 401,202	442 312 141,280	369 346 318,468
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	140 375 694,149	130 398 123,260	132 714 618,121
7- Encours des crédits	-	-	2 901 034 321,272	2 716 291 600,264	2 836 385 762,572
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	3 592 797 719,033	3 006 177 682,196	3 464 273 325,848
* Dépôts à vue	-	-	1 463 277 923,250	1 177 938 960,618	1 500 277 900,069
* Dépôts d'épargne	-	-	848 384 163,402	744 637 509,903	808 507 575,922
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	186 513 398,248	191 012 509,111	179 191 906,687
* Emprunt obligataire	-	-	30 565 676,712	40 736 438,356	30 114 259,589
* Emprunts subordonnés	-	-	78 714 675,774	78 989 039,723	77 171 374,645
* Ressources spéciales	-	-	77 233 045,762	71 287 031,032	71 906 272,453
10- Capitaux propres	-	-	380 481 866,929	271 717 978,751	379 978 341,630

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2007

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2007.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2007 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2007 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2007 et non encaissés ou dont

l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2007 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2007.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2007. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2007 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Mars 2007 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de Mars 2007. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-03-2007.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2007 à 78 633 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 27 458 md au titre du premier trimestre 2007.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des

entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2006, les capitaux propres au 31/12/2006 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2006 et du premier trimestre 2007 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.